



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE NDC ANGERS VOILE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Après émargement de tous les présents, remise des bulletins de vote aux membres autorisés à voter en fonction des pouvoirs qui leur avaient été éventuellement confiés, la séance débute à 20 heures 20.

L'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : 80 personnes dont adhérents, parents d'adhérents, représentants de la Ligue de Voile des Pays de Loire, en l'absence de son président M Serge Raphalen, excusé, : Messieurs Jean François Clodic, Xavier Poirot et Gonzalve De Yrigoyen, représentants de la Fédération NDC.

Inscrits : 211 dont 142 ayant le droit de vote

Votants : 79 (dont 26 pouvoirs)

M Yves De Singly ouvre la séance et se présente en qualité de Président de la Fédération Notre Dame des Champs Angers. Il énumère tour à tour les 6 associations qui font partie de cette Fédération au même titre que NDC Angers voile. Il précise qu'il a été officiellement invité à cette Assemblée Générale extraordinaire. Il rappelle qu'il a pu discuter de cette Assemblée Générale Extraordinaire demandée par les adhérents de NDC Angers Voile avec le directeur du service des sports avec l'aval de monsieur Houdebine adjoint aux sports.

Il précise très clairement les règles permettant aux participants de voter selon les statuts de NDC Angers Voile à savoir que seuls les membres de plus de 16 ans, à jour de leur cotisation depuis plus de 6 mois ont le droit de vote. Il précise aussi que les salariés permanents du club n'ont pas le droit de voter.

Il présente les scrutateurs, tous membres du CA de la Fédération NDC Angers, à savoir :

Patrick Bayoud, secrétaire du CA et membre NDC Escrime

Alberte Gaugain, Présidente NDC gymnastique

Philippe Girard, Vice Président NDC Football

Sylvain Parny, Président NDC Basket

Il demande que soit procédé à un vote à main levée pour obtenir l'accord de présider cette assemblée.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

76 POUR

0 CONTRE

0 BLANC

Monsieur Yves de Singly a donc toute légitimité pour présider cette assemblée.

À ce titre, il rappelle qu'il a le devoir de veiller au respect de la réglementation et de l'esprit de la Fédération. Il rappelle que NDC Voile est partie prenante de cette grande famille et que cet esprit de famille doit être conservé.

Il constate que le club vient de traverser une zone de turbulences. Un climat délétère a été induit par la survenue d'outrances verbales, de suspicions et d'attaques personnelles, le tout mis sur la place publique. Il dit STOP et rappelle qu'il n'est pas là pour attiser ou régler des conflits mais pour aider à sortir de l'impasse.

Il rappelle qu'en lien avec les racines, l'histoire et les valeurs de la Fédération, NDC Voile doit être animée par un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect.

L'association NDC Voile se doit d'être un lieu d'apprentissage, de performances sportives, de loisirs partagés, de rencontres, d'intégration sociale, de formation et d'encadrement.

1 – Budget

Le trésorier de l'association étant absent pour raison personnelle et personne n'étant mandaté pour le remplacer, il n'y a donc pas de présentation financière.

2 – Révocation du conseil d'administration

Pierre Moneger, membre NDC Voile depuis 30 ans prend la parole :

« Conformément aux statuts de NDC Voile, membre de la Fédération NDC, cette assemblée générale extraordinaire a lieu ce jour, 23 septembre 2011 à la demande de 65 de ses membres. Elle doit se prononcer par vote secret sur la révocation de l'actuel conseil d'administration de NDC Voile en raison d'une perte de confiance dans l'actuel CA.

Le Président de séance précise qu'il a notion d'une dégringolade de la confiance en ce CA depuis juin et sans doute avant. Il précise que M Philippe Badier a envoyé sa démission du CA à M Patrice Reulier, absent ce jour. Il soumet au vote à bulletin secret la révocation de l'actuel conseil d'administration.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

73	POUR
0	CONTRE
5	ABSTENTIONS
1	NUL

Le Président prend donc acte de la révocation de l'ancien conseil d'administration et propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

3 – Election d'un nouveau conseil d'administration

Martine Audran, membre de l'ancien CA prend la parole : elle exprime son souhait de voir élire un nouveau CA et précise qu'une liste de 15 membres a d'ores et déjà été constituée. Elle comprend les 8 membres de l'ancien CA demandeurs de cette AG extraordinaire qui désirent se représenter pour assurer une continuité nécessaire. Elle ajoute que les 7 autres candidats, nouveaux, sont jeunes pour la plupart et qu'ils vont enrichir le CA par leurs idées novatrices. Elle précise qu'en effet, continuité ne signifie pas passivité et retour en arrière et que tous ont conscience qu'une évolution du club est attendue et que des changements sont nécessaires. Elle explique que ce CA a été voulu très ouvert avec des représentants de toutes les catégories, pratiquants en dériveur, en planche à voile, en habitable en loisir ou en compétition, parents de pratiquants, utilisateurs de la Baumette, voile radio-commandée. Elle exprime le souhait que NDC voile retrouve une ambiance sereine et conviviale (comme le veulent les statuts) et que les liens soient renforcés avec la Fédération NDC qui a apporté aujourd'hui un grand soutien à sa section voile. Elle remercie très vivement tous les représentants de la Fédération ici présents et tout particulièrement son président M De Singly. Elle espère que l'Assemblée accordera sa confiance à ce nouveau CA.

Elle ajoute qu'une personne qui n'est pas sur la liste, M Claude Jumeau souhaite aussi présenter sa candidature. Après vérification du numéro de licence du candidat, cette candidature est acceptée.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Elle invite les différents membres du futur CA à se présenter en commençant par elle-même :

Martine AUDRAN : mère de coureurs, membre de NDC Voile depuis 15 ans, ancienne présidente de Promotion Optimist,

Olivier ATHIMON : pratiquant de la voile loisir, en dériveur

Désiré AUDIN : responsable du terrain de la Baumette, s'occupant de l'hivernage des bateaux

Thierry BOCQUEL : pratiquant de la voile loisir en dériveur depuis 10 ans

Thibault BRANDICOURT : régatier en habitable, après pratique de l'Optimist, du 420 et de l'Europe en compétition, au club depuis 8 ans

Thomas BRIOT : ancien coureur en compétition en Optimist et 420, gérant du site internet de NDC Voile

Patrice BRIZOT : responsable de la Voile radio-commandée. Absent et excusé, M Brizot a rédigé une lettre dont il est fait lecture devant l'Assemblée. Cette lettre exprime le souhait de voir le retour d'une ambiance sereine au sein du club.

Nicolas CHARTIER : pratiquant de la voile loisir depuis 6 ans

Patrick Le Gal : ancien président, absent pour raison médicale, excusé

Sylvie LEPRUNIER : mère de coureur, au club depuis 10 ans, secrétaire de l'ancien conseil d'administration

Marjorie LESUEUR : licenciée en voile loisir

Pierre MONEGER : licencié depuis 30 ans, pratiquant la voile en dériveur

Charles NOUVELLON : licencié depuis 18 mois et pratiquant la planche à voile

Jean Pierre REBOUX : travaille à la réfection des hangars et terrains de la Baumette

Michel THAREAU : licencié NDC depuis 1972, régatier sur Finn

Claude JUMEAU : usager de la Baumette, adhérent au club depuis 12 ans

Tous manifestent leur attachement à ce club et leur souhait de s'impliquer dans son développement.

Après ces présentations, le Président M Yves de Singly appelle au vote du nouveau conseil d'administration conformément aux statuts et à la lettre d'appel à candidatures. La liste est de 16 personnes. Les votants ont la possibilité de rayer des noms.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

Martine AUDRAN	77 VOIX
Olivier ATHIMON	77 VOIX
Désiré AUDIN	77 VOIX
Thierry BOCQUEL	77 VOIX
Thibault BRANDICOURT	77 VOIX
Thomas BRIOT	77 VOIX
Patrice BRIZOT	77 VOIX
Nicolas CHARTIER	74 VOIX
Patrick Le Gal	77 VOIX
Sylvie LEPRUNIER	77 VOIX
Marjorie LESUEUR	77 VOIX
Pierre MONEGER	77 VOIX
Charles NOUVELLON	76 VOIX
Jean Pierre REBOUX	76 VOIX
Michel THAREAU	77 VOIX
Claude JUMEAU	71 VOIX

Les 16 candidats obtenant une large majorité l'ensemble du CA est élu statutairement

Le nouveau conseil d'administration s'est immédiatement réuni à huis clos pour élire son bureau à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Président : Pierre Moneger

Vice- présidents : Patrick Le gal, Martine Audran

Trésorier : Patrice Brizot

Secrétaire : Marjorie Lesueur

Vice-secrétaire : Sylvie Leprunier

La séance est levée à 21 heures 40 avec le verre de l'amitié.